

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL450

présenté par

Mme Rousseau, M. Iordanoff, Mme Regol, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës,
M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	30 000 000
Conditions de vie outre-mer	30 000 000	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les écologistes souhaitent que l'Etat assume davantage ses responsabilités sur la question du Chlordécone en renforçant les moyens alloués au plan chlordécone.

Pendant des décennies, l'insecticide chlordécone a été utilisé dans la culture de bananes et a intoxiqué la quasi-totalité de la population antillaise.

Pourtant, dès 1974, en Martinique, des grèves lourdement réprimées demandaient l'arrêt de l'utilisation du Képone [un des noms commerciaux du chlordécone]. Alors que le chlordécone est

interdit aux USA en 1979 (l'OMS le considère comme cancérigène possible la même année), il ne le sera qu'en 1990 en France. une dérogation l'autorise 3 ans de plus aux Antilles.

Résultat : plus de 90 % de la population adulte en Guadeloupe et en Martinique serait actuellement contaminée par ce pesticide. Les populations antillaises présentent aujourd'hui un taux d'incidence du cancer de la prostate parmi les plus élevés au monde.

Le chlordécone a ainsi infiltré et pollué durablement les sols mais aussi l'eau de Guadeloupe et de Martinique. La molécule étant très persistante dans l'environnement - jusqu'à sept cents ans -, le chlordécone continuera de rendre malade les populations antillaises pendant de nombreuses années. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), a montré qu'au-delà de l'explosion des cancers de la prostate, le chlordécone augmente également le risque de prématurité et a des effets négatifs sur le développement cognitif et moteur des nourrissons.

Le rapport sénatorial "L'impact de l'utilisation de la chlordécone aux Antilles françaises" publié en février 2023 identifie un certain nombre de chantiers prioritaires qui restent à financer pour avancer sur la question du chlordécone notamment sur le volet recherche. Ce rapport préconise non seulement de renforcer les recherches sur les outils de remédiation et sur les impacts sanitaires mais aussi de soutenir et promouvoir les thématiques ayant été moins explorées jusqu'à présent comme les impacts de la chlordécone sur la biodiversité, les effets cocktail de la chlordécone avec d'autres produits phytosanitaires utilisés aux Antilles (le Glyphosate par exemple) ou encore les risques environnementaux et sanitaires représentés par les produits de transformation de la chlordécone

Par cet amendement, les écologistes souhaitent renforcer les moyens alloués aux outils de dépollution pour réduire les zones d'exposition. Ces financements supplémentaires doivent aussi permettre de soutenir le développement d'autres axes de recherche et de prévention comme la problématique des impacts de la chlordécone sur la biodiversité ou la problématique les effets cocktail du chlordécone avec d'autres produits phytosanitaires utilisés qui ont été aujourd'hui peu mesurées.

Enfin il est proposé que ces nouveaux moyens servent à mettre en place de véritables politiques de réparation à destination des victimes du chlordécone.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement il est donc proposé :

- d'abonder de 30 millions d'euros, en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits de l'action 04 « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports » du programme n° 123 « Conditions de vie en outre-mer »

- de minorer de 30 millions d'euros, en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, les crédits de l'action 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme n° 138 « Emploi outre-mer ».

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'est pas de réduire les moyens affectés à ce programme, les auteurs de cet amendement appelant le Gouvernement à lever le gage.